

Système comptable (MCH2)

Provision MCH2

Le nouveau modèle comptable MCH2 demandera que les charges soient comptabilisées au moment où elle sont engagées.

Le plan financier inclut pour l'aide sociale une provision comptable sous forme de **dépense** de **1'050'000 Fr.** en 2015 (anticipée en tranches en 2012, 2013 et 2014).

Donc inscription de l'aide sociale **deux fois** en 2015 à cause du chevauchement de l'ancien et du nouveau système. Mais les bénéficiaires **ne vont pas recevoir l'argent deux fois.**



Système comptable (MCH2)

Provision
MCH2

Selon **L'Entente** il n'est **pas correct** de prendre l'argent des contribuables à cause d'un changement de système comptable.

Près de **1,3 points d'impôt d'augmentation** sont ainsi injustifiés.



Caisse de retraite

... verser un capital – la mauvaise option ?

Assainissement

La « **dette** » des communes envers la Caisse constitue un rattrapage d'engagements passés.

Le plan financier inclut une charge de **1 million** en 2014 pour renflouer la Caisse de retraite Prévoyance.NE.



Caisse de retraite

... la bonne option est :

Assainissement

Plutôt que de verser 1 million pour lesquels la Caisse de pension devra trouver des rendements très rentables, L'Entente propose de verser **50'000 Fr. par an** représentant l'amortissement et un intérêt de 3,5%.

C'est la solution appliquée par les villes de Fribourg et de Lausanne et préconisée par le canton de Neuchâtel.

= **1 point d'impôt (sur 6) qui tombe avec cette solution.**

